



Communiqué de presse – 6 octobre 2024

## **Journée Nationale des Aidants le 6 octobre 2024 :**

### **l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances informe sur son appel à projets d'aide au départ en vacances des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants**

Mis en place depuis quatre ans par l'ANCV, l'appel à projets en faveur des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants apporte une aide personnalisée à ces publics aux besoins très spécifiques afin de faciliter leur départ en vacances dans un cadre adapté et de leur permettre de bénéficier d'une bulle de repos et de détente. En 2023, 2 370 personnes ont participé à un séjour organisé dans ce cadre, dont 1 065 personnes âgées en situation de dépendance, 600 aidants et 705 accompagnateurs.

#### **Le 6 octobre 2024, la 15<sup>e</sup> édition de la Journée Nationale des Aidants**

Organisée depuis 15 ans le 6 octobre par le Collectif Je t'Aide, la Journée Nationale des Aidants (JNA) vise à sensibiliser et à mobiliser le public sur la question de l'aide, mais aussi à soutenir les millions d'aidants qui œuvrent dans l'ombre. En France, 11 millions de personnes remplissent ce rôle d'importance vitale en apportant un soutien quotidien à leurs proches.

La JNA se veut être un point de convergence pour tous les aidants et pour l'ensemble des acteurs impliqués dans leur accompagnement : professionnels de la santé et du social, structures dédiées...

Pour la 15<sup>e</sup> édition, un thème majeur est mis en avant : l'auto-reconnaissance des aidants. Trop souvent, ces derniers ne se reconnaissent pas comme tels, ou n'en prennent conscience que tardivement, alors que cette prise de conscience est fondamentale pour leur permettre de préserver leur bien-être et d'accéder aux dispositifs d'accompagnement et d'aide qui leur sont destinés en raison de leur contribution essentielle à la cohésion sociale.

#### **Partir en vacances dans un environnement adapté pour pouvoir se ressourcer**

L'ANCV a élargi en 2024 l'accès à son appel à projets d'aide au départ en vacances à l'ensemble des personnes en perte d'autonomie du fait de leur âge, de leur handicap ou d'une maladie grave, et à leurs aidants, accompagnées par une structure sociale ou médico-sociale.

Le départ en vacances est primordial pour leur offrir un temps de répit, loin des contraintes d'un quotidien parfois éprouvant. Ce moment de pause contribue au ressourcement de chacun

et en particulier des aidants, qui ont un réel besoin de souffler, de se consacrer à des activités qui leur permettent de déconnecter et de se remobiliser.

L'ANCV apporte une aide de 60 % des coûts logistiques du projet, dans la limite de 330 € par bénéficiaire (personne en situation de faible autonomie du fait de son âge, de son handicap ou d'une maladie grave, et aidant)

## **Un dispositif indispensable pour favoriser le droit aux vacances pour tous**

Les vacances sont un besoin essentiel et devraient être accessibles à tous. C'est la raison d'être de la mission sociale de service public de l'ANCV, au travers du Chèque-Vacances et des programmes d'action sociale.

L'appel à projets d'aide au départ en vacances des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants confirme année après année sa capacité à répondre aux attentes des acteurs engagés dans l'accompagnement et aux besoins des bénéficiaires sur l'ensemble du territoire, avec un nombre de demandes et une activité croissante : +39 % de projets reçus et + 133% de bénéficiaires en 2023. 79,5 % des porteurs de projets estiment que sans l'ANCV, ils n'auraient pas pu concrétiser leurs projets de départ en vacances.

## **A propos de l'ANCV**

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances. L'ANCV met en œuvre cette mission au moyen d'une gamme de services et d'aides :

- le Chèque-Vacances, titre de paiement destiné à payer les prestations de service liées aux vacances et aux loisirs, qui bénéficie à 4,9 millions de salariés, d'agents publics, de travailleurs indépendants et de chefs d'entreprise, soit 11 millions de personnes en comptant les membres de leurs familles. Il est attribué par les comités sociaux et économiques des entreprises ou par les employeurs selon un critère social : les salariés dont la rémunération est la plus faible reçoivent davantage de Chèques-Vacances ;
- les aides de l'action sociale, qui ont permis de soutenir en 2023 le départ en vacances de 273 000 personnes fragiles : familles en situation de précarité, jeunes des quartiers populaires ou en insertion, seniors isolés, personnes handicapées, gravement malades ou dépendantes, femmes victimes de violences, enfants et jeunes protégés... Ces aides sont mises en œuvre en partenariat avec plusieurs milliers d'associations, de collectivités territoriales et d'organismes sociaux, qui accompagnent les bénéficiaires sur le terrain. L'ANCV consacre l'intégralité des excédents de l'activité du Chèque-Vacances à ces aides.

## **Contacts presse**

**Rumeur Publique** : [ancv@rumeurpublique.fr](mailto:ancv@rumeurpublique.fr) - Jade Pérignon 07 70 28 59 95, Olivier Astorg 06 16 31 35 09, Nancy Rosamond 06 24 92 78 58

**ANCV** : Muriel Droin - [mdroin@ancv.fr](mailto:mdroin@ancv.fr) - 01 34 29 51 94